



ÉLECTION DU COMITÉ TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'INSERM 2015- 2018

Comité Technique d'Etablissement Public (CTEP), c'est quoi ?

Le CTEP traite de toutes les questions relatives à l'organisation de l'Inserm ainsi que de l'ensemble des éléments réglementaires, des carrières, de la politique indemnitaire, des conditions de travail, de l'hygiène et la sécurité, de la politique d'action sociale et de formation permanente, etc.

Défendre les personnels et l'Institut !

Refusons l'austérité

La recherche et l'enseignement supérieur subissent la politique d'austérité du gouvernement. En choisissant de financer massivement les entreprises sans aucun contrôle, le gouvernement ponctionne de plus de 50 milliards les moyens de l'Etat, de l'assurance maladie et des collectivités territoriales.

En annonçant la stagnation du budget de la recherche, l'Inserm disposera d'un budget de pénurie. C'est bien l'austérité pour tous !

Les recrutements sont à la baisse. Si les effectifs d'IT stagnent, ceux des chercheurs sont en baisse de près de 50 postes depuis 2009. L'emploi précaire est massif. Il représente 40% des effectifs. Cette précarité massive dégrade les conditions de travail dans les laboratoires et les services, et diminue l'attractivité des métiers de la recherche.

Combattre l'effacement de l'Inserm

L'activité scientifique est totalement encadrée par les contrats de l'ANR et formatée par les critères de l'AERES. Ce qui est déterminant n'est plus la production de connaissances, mais de savoir se vendre pour faire survivre son équipe.

Le pilotage de la recherche biomédicale s'est opéré depuis plusieurs années par la vassalisation de l'Inserm à l'université médicale et par la marginalisation des scientifiques au profit du monde mandarin des hospitalo-universitaires. La loi Fioraso, qui impose le transfert rapide des résultats scientifiques vers l'industrie, accroît le pouvoir des universités et la marginalisation des organismes par la

création des regroupements d'universités et d'établissements. Le but de ces regroupements forcés est de gérer la pénurie budgétaire en imposant des mutualisations de services et de personnels et des abandons de champs scientifiques.

L'Inserm a multiplié les plateformes dans lesquelles les personnels sont mutualisés. L'expérience montre que, dans la plupart des cas, cette mutualisation est vécue par les personnels comme un effacement de l'Institut.

L'action du SNTRS CGT dans le précédent CT :

- Refus de la RGPP et des opérations visant à mutualiser les métiers des IT,
- Refus du choix de la Direction d'adhérer aux communautés d'établissements COMUEs,
- Refus de la charte limitant à 3 ans les CDD,
- Contribution au Guide Méthodologique des Unités avec la mise en place de Conseils de Laboratoires élus (ex: ANRS),
- Refus de l'individualisation des rémunérations et de la PES (Prime Excellence Scientifique),
- Propositions pour rétablir une véritable mobilité pour les IT et les chercheurs,
- Défense du rôle des instances scientifiques (Conseil Scientifique, CSS),
- Abandon du « Bilan Professionnel Adapté », nouvel outil de management mentionnant des éléments de la vie privée des agents en difficulté.

Pour vous défendre, pour défendre la place de l'Inserm, pour défendre nos conditions de travail, nos salaires et nos carrières,
Le SNTRS CGT a besoin de vous, il a besoin de votre voix !

Pour être
encore mieux
entendus,
VOTEZ
Pour la liste
SNTRS CGT !

Le SNTRS CGT revendique un plan de titularisation de tous les contractuels remplissant des fonctions pérennes

Défendre le statut, les emplois, les carrières

Le gouvernement prévoit le gel du point d'indice jusqu'en 2017 et veut limiter la hausse de la masse salariale à 0,6% par an. Cela est impossible sans réduire le taux des promotions qui est déjà beaucoup trop bas et ne permet pas la reconnaissance des qualifications.

Le SNTRS CGT participe aux luttes pour le déblocage du point d'indice et la défense du statut de titulaire dans la négociation avec le Ministère de la Fonction Publique. Nous exigeons des améliorations de notre statut. Nous refusons les dérégulations.

Nous défendons les salaires des contractuels et l'instauration de grilles indiciaires pour les CDI, qui reconnaissent l'évolution de leur qualification et de leur expérience professionnelle. Les primes individuelles, autant que les politiques de modulation, génèrent des discriminations entre les agents. **Le SNTRS CGT demande une remise à plat du système indemnitaire, avec une prime à 20% pour tous IT et chercheurs.**

Nos métiers sont menacés ; les externalisations, la sous-traitance, les mutualisations, et les centralisations visent à réduire la masse salariale. Les conséquences sont nocives pour la communauté: pertes des savoir-faire, dégradation des conditions de travail pour tous, augmentation des tâches administratives ou techniques pour les chercheurs, intensification et taylorisation des activités pour les IT. Ces méthodes ne génèrent que souffrances pour les personnels et inévitablement une baisse de l'efficacité pour les collectifs de travail. **Le SNTRS CGT défendra le métier de chercheur à temps plein et la richesse des métiers IT.**

Lutter pour l'emploi

Le SNTRS CGT dénonce l'explosion de la précarité dans nos services et laboratoires. Nous avons combattu l'application minimaliste de la loi Sauvadet, de la part du Ministère et de la Direction.

Le SNTRS CGT exige un plan de titularisation des contractuels remplissant des missions pérennes ainsi qu'un plan de recrutement pour développer des connaissances nouvelles et favoriser les

transmissions de savoirs et de savoir-faire en anticipant les départs.

Redonner du pouvoir aux laboratoires et aux instances scientifiques

Le SNTRS CGT demande que les laboratoires soient partie prenante de toutes les décisions les concernant en région. Il n'est pas concevable que leur sort dépende des accords pris au sommet par la Direction et les présidents des universités. Il faut garantir des moyens récurrents suffisants aux laboratoires. **Le SNTRS CGT poursuivra son action pour défendre la place de l'Inserm et de ses personnels dans le paysage de la recherche biomédicale.**

Nos candidats

Nom	Grade	Ville
KISTER Jean	IR1	Villejuif
LAGRANGE Dominique	IE1	Toulouse
MERCIER Gilles	CR1	Villejuif
GONZALEZ Dominique	IEHC	Villejuif
LABAT Carlos	IE1	Nancy
FERRARI Patricia	AI	Cordeliers-Paris
KRUST Bernard	CR1	St Pères-Paris
RECART Agnès	TN	Bordeaux
BAUDOUX Marion	TN	Marseille
ROBERT Patrick	IE1	Brest
GALLINA Claudia	IE2	Nancy
CHAIX Basile	DR2	St Antoine-Paris
DESMARQUET Carole	IE1	ENS-Paris
THONNEAU Patrick	DR2	Toulouse
LESECQ Florence	TS	Strasbourg
LOUIS Bruno	CR1	Créteil
FRAYSSINOUX Florence	TS	Montpellier
RICHARD Jean-Romain	CDI	Créteil
SCARNA Hélène	IR2	Lyon
ALLART Laurent	ATP1	Lille

**Pas de solution individuelle
sans défense des droits collectifs.**

**Votez pour la liste SNTRS CGT complète, sans ratures ni changements dès
réception du matériel électoral !**

Date limite de réception des votes : vendredi 4 décembre 2014.

Prévoir le délai d'expédition du courrier

Pour être
encore mieux
entendus,

VOTEZ

Pour la liste
SNTRS CGT !